

l'Europe dans un nouvel effroi au milieu de la paix douteuse dont elle jouissait depuis la trêve de Nice.

Malgré l'insuccès de Cantelmo, Rincon n'avait rien perdu de son prestige et les ministres du sultan reconnaissaient pour ainsi dire lui devoir une réparation, ainsi que semblerait l'établir le fait qui suit; la domination féodale établie au XII^e siècle par les Français et les Vénitiens s'était perpétuée jusqu'alors sur quelques points de l'archipel par les descendants des premiers conquérants, mais Soliman, sans respect pour cette œuvre du temps, venait de dépouiller de ses domaines Coursin de Sommerive, III^e du nom et VII^e seigneur d'Andros. Celui-ci conçut l'heureuse idée de porter plainte devant l'ambassadeur du roi de France. Sans instruction pour un cas aussi imprévu, mais frappé de l'importance d'un tel précédent, si jamais la couronne de France songeait à faire valoir ses droits à l'héritage des Villehardouin, Rincon protesta contre la spoliation, affirmant que le prince dépossédé devait être considéré comme feudataire du roi et placé sous sa protection. La plainte fut écoutée et peu après Sommerive était réintégré dans sa principauté.

Une fois en train de bons procédés les Turcs ne s'arrêtèrent plus. L'ambassadeur assista aux fêtes célébrées du 11 au 16 novembre, en réjouissance de la circoncision des fils de Soliman, Bayezid et Dgihanghir, et du mariage de sa fille avec son favori Roustem-Pacha. Cette invitation officielle d'un étranger à une cérémonie qui réunit les deux caractères de la religion et de la famille passe chez les Musulmans pour une marque d'honneur et un témoignage insigne d'amitié vis-à-vis du souverain qui la reçoit dans la personne de son représentant.

Ces bonnes dispositions étaient mises à profit par l'infatigable Rincon. Par ses soins de nouvelles relations commerciales s'établirent dans les mers du Levant et il constitua